

Ottawa garde la main haute sur la publication de ses sondages

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement libéral a annoncé hier une nouvelle politique « d'ouverture » concernant la publication des sondages commandés par les troupes de Jean Chrétien, une politique qui ne garantit en rien, toutefois, la publication des résultats des sondages menés par Ottawa durant un éventuel débat référendaire.

La politique rendue publique par le ministre des Travaux publics, David Dingwall, prévoit en effet que c'est le cabinet qui aura le dernier mot sur la pertinence de la publication des sondages, décisions qui seront prises cas par cas.

« Chaque cas sera étudié selon ses propres mérites. Les ministres garderont le droit de prendre la décision », a expliqué M. Dingwall hier après-midi.

À l'époque des conservateurs, les résultats d'aucun sondage n'étaient rendus publics automatiquement mais il était possible de les obtenir en utilisant les mécanismes prévus par la Loi sur l'accès à l'information. Il était toutefois presque impossible d'obtenir dans des délais raisonnables les résultats des sondages concernant les questions constitutionnelles et budgétaires.

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a rapidement accusé le gouvernement de vouloir répéter exactement les politiques du gouvernement conservateur en se gardant la marge de manœuvre nécessaire pour garder secrets les résultats des sondages sur l'unité nationale.

« Qu'ils rendent tout publics », a-t-il lancé, en demandant ensuite pourquoi le parti au pouvoir aurait le droit de cacher les résultats d'études faites avec l'argent des contribuables.

« Évidemment, c'est le débat référendaire qui est visé là-dessus on le sait bien, a-t-il continué. Il n'y a aucune espèce de raison pour que durant ce débat la partie fédéraliste jouisse d'arguments et d'accès à des études financées par les fonds publics dont les résultats vont rester secrets. Déjà en partant on veut débalancer les chances des deux parties ».

Duff Conacher, coordonnateur du groupe Démocratie en surveillance, croit lui aussi que le gouvernement aurait dû garantir la publication de tous les sondages.

« Il y a des échappatoires qu'on peut qualifier d'énormes surtout à la veille d'un débat référendaire au Québec », a lancé M. Conacher, dont le groupe était à Ottawa hier pour demander au gouvernement d'adopter rapidement un ensemble de mesures rigoureuses garantissant sa transparence.

D'après M. Conacher, il n'y aucune raison justifiant que le gouvernement refuse au public des informations sur l'opinion publique. En fait, dit-il, toute la politique annoncée hier répond beaucoup plus aux demandes de l'industrie du sondage qu'aux inquiétudes des citoyens.

Le ministre Dingwall a annoncé que dorénavant tous les contrats pour la conduite de sondages seraient accordés par un nouveau système de soumission (plus rigoureux que l'ancien). Il se réserve cependant le droit de procéder sans appel d'offres pour les contrats de moins de 30 000 \$, s'il n'y a pas assez de temps ou s'il n'est pas dans l'intérêt du public de faire des appels d'offres.

Quand le gouvernement Mulroney a décidé de ne pas faire d'appel d'offres avant d'accorder des contrats de sondage totalisant 2,6 millions de dollars à la veille du référendum de Charlottetown, les conservateurs avaient expliqué avoir agi ainsi parce qu'il n'y avait plus assez de temps avant le référendum.

Le ministre Dingwall a aussi promis hier que le gouvernement entendait réduire de 25 p. cent les dépenses gouvernementales en sondages et en publicité, dépenses qui se sont chiffrées à 140 millions de dollars l'an dernier.

Politique

Éditorial

Bertrand, Côté et Jeannot ont eu deux blocs d'actions

L'octroi d'options d'achat d'actions de M3i n'était pas illégal, selon une étude juridique

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Ce n'est pas à une, mais bien à deux occasions que Mario Bertrand, Marcel Côté et Pierre Jeannot ont reçu des actions de M3i, une entreprise démarrée à l'origine par des fonds publics et dont les parts sont montées de 10 \$ à 1000 \$.

Une étude juridique réalisée pour le compte d'Hydro-Québec par la firme Desjardins, Ducharme, Stein et Monast, et obtenue par *La Presse*, ne conteste pas par ailleurs la légalité de la transaction: « Aucune contravention à une disposition législative ou réglementaire applicable n'avait été commise dans le contexte de l'octroi à MM. Bertrand, Côté et Jeannot d'options d'achat d'actions de M3i », résume-t-on dans une lettre transmise le 9 mai à MM. Richard Drouin et Pierre Bolduc, respectivement président et vice-président exécutif d'Hydro. Tant du côté du gouvernement que de l'opposition on ne contestait d'ailleurs pas la stricte légalité de l'opération. Le respect de l'éthique y était toutefois sérieusement remis en cause.

D'autres sources, *La Presse* a appris que la haute direction d'Hydro-Québec, qui affirmait la semaine dernière n'avoir que tout récemment pris connaissance de cette transaction controversée, avait reçu à trois reprises ces renseignements. La première fois, en décembre 1990, dans une note d'un administrateur Daniel Perlstein au

conseil exécutif d'Hydro; la seconde dans la déclaration d'intérêt mise à jour par Mario Bertrand; et finalement dans celle requise par Nouveler, la filiale d'Hydro-Québec présidée par Pierre Bolduc, lui-même vice-président chez Hydro.

Faisant une rétrospective des faits, l'avis juridique signé par Me Gérard Coulombe montre que les trois administrateurs ont reçu deux fois des actions de M3i: la première en septembre 1991, conformément à l'entente conclue en décembre 1990 entre Nouveler et les deux principaux actionnaires de M3i, un ex-chercheur et un ancien cadre d'Hydro, Yves Payette et Toby Gilsig. Les options d'achats pour 2000 actions, dont la moitié à M. Bertrand, furent exercées en novembre, au prix de 11,75 \$ l'action.

MM. Bertrand, Côté et Jeannot ont bénéficié d'une nouvelle série d'actions un an plus tard. Quand la firme britannique Midland Electricity a pris une participation importante dans M3i, MM. Bertrand, Côté et Jeannot ont reçu un autre morceau totalisant 318 actions, qui ont maintenant une valeur au livre de 318 000 \$, pour ne pas voir leur participation réduite dans l'ensemble de M3i.

Cette nouvelle émission fut faite à la suite « de négociations complexes » entre les britanniques, Nouveler et MM. Toby Gilsig et Yves Payette — les deux anciens employés de l'IREQ, la filiale de recherche d'Hydro.

L'article 19 de la loi constitutive d'Hy-

dro dit qu'« aucun membre du conseil d'administration qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales ne peut sous peine de déchéance de sa charge avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société », mais M. Bertrand n'était pas membre à temps complet et n'était tenu qu'à une divulgation par écrit de ses actions auprès du conseil d'administration d'Hydro. On assure, chez Hydro, que cette déclaration fut faite. A l'occasion d'une mise à jour des avoirs de tous les administrateurs, M. Bertrand avait déclaré ses intérêts dans M3i.

Un décret gouvernemental adopté en 1987 prévoit que les membres des conseils d'administration publics ne doivent pas être rétribués, mais, selon l'avis, on peut plaider que M3i n'était pas une société d'État, même si au début elle était à 82 p. cent propriété de Nouveler, elle même filiale à part entière d'Hydro. On ajoute même que des options d'achat d'actions ne peuvent être considérées comme une rétribution puisque le profit qu'elles comportent reste intangible et n'est pas réalisé avant la vente des actions.

Patronage

L'affaire M3i a de nouveau rebondi en Chambre. Le critique péquiste Guy Chevrette a réclamé que le ministre Sirros dépose l'étude faite par Marcel Côté de Secor, qui avait recommandé que Nouveler (Hydro) se retire de M3i. M. Côté avait bé-

néficié par la suite d'option d'achats de 500 actions à titre d'administrateur de la nouvelle compagnie. M. Sirros s'y est refusé préférant attendre le rapport « global » demandé à ses vérificateurs.

En entrevue à la radio de Radio Canada, l'ancien président d'Air Canada, Pierre Jeannot, a soutenu être surpris de l'ampleur prise par cette affaire dans les médias. Il est très courant que des administrateurs reçoivent des options d'achat pour garantir leur intérêt au bon fonctionnement de la compagnie, explique-t-il, soutenant que c'est Richard Drouin, président d'Hydro, qui lui avait demandé de siéger au conseil de M3i — il est en outre depuis devenu le mandataire des britanniques au même conseil.

M3i oeuvre dans le secteur des logiciels, « un secteur à très haut risque », et au moment de ces transactions il était loin d'être évident que le prix des actions allait grimper autant, a-t-il ajouté.

Mais les accusations de patronage fusent hier. Après M3i, la location de deux appareils CL-215 du gouvernement, sans appel d'offres, à Royal Aviation, a rebondi à l'Assemblée nationale. Une fois ce contrat de 5 millions en main, Royal Aviation est parvenue à louer de nouveaux ces appareils en faisant un profit important — il furent envoyés en Croatie. Or, de révéler le député péquiste de Bertrand, Roger Bertrand, deux des administrateurs de cette firme sont Paul Gobeil, ancien président du conseil du Trésor, et Reynold Langlois, constitutionnaliste du PLQ à l'époque du Livre beige.

Mario Dumont succède à Jean Allaire

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Cofondateur du Parti action démocratique, Mario Dumont a accepté de prendre la relève de Jean Allaire. Il sera chef intérimaire du Parti action démocratique pour les prochaines élections.

Ce prochain scrutin « n'est pas la raison d'être du Parti action démocratique », d'insister hier M. Dumont en conférence de presse.

Les sondages montrent, unanimement, que le jeune parti n'a guère de chances de faire élire un député. Pour M. Dumont, il est évident que la situation n'est pas facile et c'est pourquoi, le parti a décidé de concentrer ses efforts dans quelques comtés, une quinzaine sur 125, répartis dans toutes les régions du Québec.

Pour M. Dumont, la faiblesse de son parti dans les sondages ne reflète pas l'appui répandu qu'il sent dans la population à l'endroit des nouvelles idées mises de l'avant par sa formation.

Le débat public québécois est monopolisé « par des gladiateurs des années 60 qui se livrent un combat des années 60 », répètera le jeune chef — il aura 24 ans la semaine prochaine.

Il convient rapidement que les Québécois n'élisent pas un premier ministre de 24 ans, mais cela ne le disqualifie pas pour le poste de chef de parti, explique-t-il. On peut plaider que les Daniel Johnson et Jacques Parizeau « ont plus de bagage » mais « quand on se rappelle qu'ils sont tous les deux passés au Trésor (présidents du Conseil du Trésor) et qu'on voit l'endettement où on est plongé, je ne suis pas certain que je devrais avoir ce bagage » dira M. Dumont. Une course à la direction d'Action démocratique devra être déclenchée dans l'année suivant les élections générales.

Une fois que le débat constitutionnel sera traversé par un référendum, il y aura énormément d'attentes pour les idées d'Action démocratique — la tenue d'élections à date fixe, les moyens de mettre fin à l'endettement public et de réduire le fardeau des taxes. Ces débats sont éludés par les deux anciens partis qui font que les feux de la rampe restent braqués sur le débat national.

Mais l'arrivée de Mario Dumont marque un virage plus clairement nationaliste pour l'Action démocratique. « L'avenir du Québec passe par la souveraineté », a-t-il dit, un changement de ton par rapport au « confédéralisme » de son prédécesseur Jean Allaire.

Le nouveau chef soutient que son parti compte plus de 20 000 membres, une liste qui s'allonge sans cesse. Il est plus discret toutefois sur sa situation financière; l'Action démocratique a suffisamment de fonds pour fonctionner, modestement, insiste-t-il.



PHOTO REUTER

La cravate de l'austérité

Contrairement à la tradition, le ministre des Finances, André Bourbeau, se contentera de porter ses « vieux souliers » pour lire son budget, ce soir, à l'Assemblée nationale, comme pour illustrer ces temps difficiles qui continuent de forcer les contribuables à s'accommoder du juste nécessaire. Il a plutôt choisi une cravate bien particulière, bleu marine et verte, sur laquelle on peut lire, en latin: « Pecunia in arboribus non crescit » (l'argent ne pousse pas dans les arbres). Sur la photo, le ministre exhibe un exemplaire bide (aux pages blanches) du budget.

Ottawa veut en appeler de l'arrêt Thibaudeau

Ce jugement ouvre la porte à la contestation d'un ensemble de mesures fiscales

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Ottawa veut en appeler du jugement de la Cour d'appel fédérale dans le dossier épineux des pensions alimentaires car il estime que ce sont toutes les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu basées sur l'état civil qui sont mises en cause.

Conscient de la controverse politique que risque de susciter la décision de poursuivre le dossier devant la Cour suprême, le gouvernement libéral a déjà entrepris de convaincre ses députés de la pertinence d'emprunter la voie juridique.

Ainsi, devant le caucus des femmes libérales, mardi, puis devant l'ensemble des députés libéraux, hier, les ministres de la Justice, Allan Rock, et des Finances, Paul Martin, ont expliqué les motifs qui inciteraient le gouvernement à interjeter appel.

« Nous n'avons pas pour objectif le maintien du statu quo en ce qui a trait au régime fiscal des pensions alimentaires. Mais le jugement ouvre une boîte de pandore. Il est certain à 90 p. cent que nous irons en appel », dit-on de source gouvernementale.

À la sortie de la réunion du caucus, hier, plusieurs députés libéraux ont confié sous le couvert de l'anonymat qu'ils sont con-

vaincus que le gouvernement portera la cause de Susan Thibaudeau devant la Cour suprême malgré les remous politiques que cette décision peut provoquer.

« C'est un casse-tête, un véritable cauchemar autant sur le plan de la fiscalité que du point de vue politique. Cette décision sera très difficile à vendre, mais on n'a pas le choix », a dit un député libéral. Le caucus des femmes libérales a aussi accepté, sans un certain grincement, la décision d'en appeler.

Ottawa demandera à la Cour suprême de clarifier plusieurs questions soulevées par le jugement de la Cour d'appel qui a statué dans une décision partagée que Susan Thibaudeau, mère de deux enfants dont elle a la garde, n'avait pas à payer d'impôt sur la pension alimentaire mensuelle de 1150 \$ qu'elle reçoit de son ex-conjoint.

Selon la Cour d'appel, l'article de la loi de l'impôt sur le revenu qui prévoit l'imposition des pensions alimentaires reçues d'un ex-conjoint est discriminatoire en vertu de la Charte canadienne des droits. Cette discrimination est basée sur l'état civil, car un oncle ou une grand-mère qui a la garde d'un enfant n'est pas tenu d'inclure dans son revenu les sommes reçues de l'un ou l'autre parent de l'enfant.

Le gouvernement fédéral craint que plusieurs dispositions fiscales

basées sur l'état civil, comme le crédit d'impôt de personne mariée, les règles d'attribution du revenu entre personnes liées et le transfert de biens accumulés dans un REER entre conjoints, par exemple, soient aussi contestées sur la base du précédent causé par le jugement de la Cour d'appel.

De plus, le gouvernement fédéral veut aussi clarifier la situation avant d'entreprendre sa réforme de la sécurité du revenu, qui a notamment pour objectif de venir en aide aux familles monoparentales avec enfants à charge, une politique qui pourrait aussi être jugée discriminatoire en vertu de la Charte canadienne des droits selon le jugement de la Cour d'appel.

« L'espère que le gouvernement fédéral ira en appel de ce jugement car il ouvre toute grande la porte à la contestation d'un ensemble de mesures fiscales basées sur l'état civil », dit l'avocat-fiscaliste Jean-Marie Fortin du Barreau du Québec, un expert très réputé de la fiscalité matrimoniale. C'est un avis qu'a reçu le gouvernement fédéral de plusieurs experts.

Ottawa annoncera sa décision d'en appeler du jugement d'ici deux à trois semaines. Le gouvernement Chrétien entend aussi annoncer au même moment s'il entend modifier la réforme fiscale des pensions alimentaires. Il a demandé l'avis d'un comité fédéral-

provincial du droit de la famille qui étudie depuis deux ans la question du régime fiscal des pensions alimentaires, notamment en ce qui a trait au niveau de ces paiements et de leur exécution.

« Notre décision d'en appeler du jugement de la Cour d'appel n'est pas une indication de nos intentions au chapitre du traitement fiscal des pensions alimentaires. Il y a des questions soulevées par le jugement qui sont d'un ordre plus général », souligne une source gouvernementale.

En ce qui concerne directement la question du traitement fiscal des pensions alimentaires, Ottawa n'a pas encore fait son nid. Il pourrait maintenir le statu quo en attendant la décision de la Cour suprême ou modifier dès maintenant la loi de l'impôt sur le revenu. Chose certaine, dit-on de source gouvernementale, on cherche une solution qui soit neutre sur le plan des recettes fédérales.

Par ailleurs, peut importe la décision qui sera prise au chapitre du régime fiscal des pensions alimentaires, il est pratiquement certain que le gouvernement fédéral introduira un mécanisme pour contraindre les ex-conjoints à verser la pension alimentaire déterminée par un tribunal afin de faire passer plus facilement la décision d'en appeler du jugement de la Cour d'appel auprès des groupes de femmes.

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Editorial

Travail partagé: le virage difficile

Une proposition ouvrant la porte à la réduction du temps de travail a plongé la CSN dans une polémique à la fois déchirante et révélatrice.



Le débat sur le partage du travail est commun à tous les pays industrialisés. Partout, on constate avec effroi que le chômage survit à la récession, que la vitalité économique n'est plus synonyme de création d'emplois. Phénomène qui est en train de créer un nouveau prolétariat, celui des exclus permanents du marché du travail. Et que plusieurs pays, notamment la France et l'Allemagne, tentent de combattre en faisant éclater les tabous sociaux et en misant sur de nouvelles solidarités.

La CSN a voulu contribuer au débat et chercher des solutions adaptées au contexte québécois. Elle a bien fait ses devoirs. Un document de réflexion sur la réduction du temps de travail trace un portrait de la situation actuelle, recense les actions possibles et trouve son écho dans le cahier des propositions soumises aux délégués réunis en congrès, cette semaine.

L'ensemble constitue un bel exercice d'équilibre, misant sur la collaboration de tous. L'État, qui est convié à revoir de fond en comble les lois du travail: réduire la semaine de travail rég-

lière, prolonger les vacances obligatoires, généraliser les congés différés, etc. Les entreprises, qui seraient tenues d'accepter leur part de responsabilité sociale. Et les travailleurs eux-mêmes, qui devraient remettre certains de leurs acquis en question.

C'est sur ce dernier point que le bât blesse et que le beau rêve des instances dirigeantes de la CSN a du mal à passer. Les passions que suscite ce débat s'expliquent par un attachement à des conventions collectives durement négociées en des temps meilleurs. Mais cela va plus loin: ce qu'une partie des délégués a de la difficulté à avaler, c'est le changement de ton de la centrale. C'est le nouveau type de militantisme syndical - moins manichéen et plus convivial - qui empreint la démarche de la CSN.

Exemple: les délégués n'ont pas trop de mal à faire consensus sur la semaine de quatre jours. Les divisions apparaissent, quand il s'agit de s'entendre sur l'impact qu'une telle mesure aurait sur les revenus. La CSN propose, à cet égard, une solution mitoyenne: une compensation partielle du pouvoir d'achat de l'employé. Vu par l'autre bout de la lunette, cela signifie une diminution partielle du salaire. Pour plusieurs militants, habitués à se battre pour l'amélioration de leurs conditions de travail sans autres considérations, c'est de l'hérésie

pure. Ils consentiraient à rogner sur leurs heures de travail... mais sans aucun impact sur le chèque de paie.

Cette contre-proposition est non seulement irréaliste, mais elle est contraire à l'esprit même qui anime la réflexion de la CSN. Celle-ci est basée sur une convergence d'intérêts, une sorte de donnant-donnant, qui permet à chacun de tirer profit d'un compromis, l'ensemble de l'opération se traduisant par des retombées socialement positives: de nouveaux emplois. Les employeurs embauchent plus, mais gagnent en productivité et en flexibilité. Les travailleurs ont plus de temps libre à un coût relativement peu élevé. Théoriquement, chacun y trouve son compte.

Mais si les gens travaillent moins sans abandonner un seul sou de revenu, le fardeau de l'employeur demeurera le même et il n'aura aucun incitatif à embaucher. C'est une mesure vide, qui passe complètement à côté du but, et qui ne fait que raviver mécaniquement de vieux réflexes d'une époque révolue.

À un moment où de plus en plus de citoyens risquent de passer leur vie en exil dans le quart-monde du chômage perpétuel, ce syndicalisme traditionnel, celui des conventions collectives en béton armé et des permanences d'emploi, ressemble de plus en plus à un syndicalisme de caste. Les débats des derniers jours montrent qu'il est possible d'en sortir. Mais aussi, que le virage sera difficile.

Agnès GRUDA

Les dents de la mer

Le gouvernement fédéral va étendre la juridiction maritime du Canada au-delà de la limite des 200 milles de sa zone économique. Il pourra ainsi arraisonner les chalutiers étrangers qui pêchent dans la zone internationale des Grands Bancs. Il ne s'agit pas d'une extension des intérêts nationaux du Canada, mais de la volonté d'imposer le respect d'une décision de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du nord-ouest (OPAN) à des navires battant pavillon de complaisance.



Si le Canada veut faire renaître la pêche à la morue, il doit avoir les moyens juridiques de faire respecter sa politique de renouvellement des stocks.

Le Canada agit unilatéralement parce que les Nations unies n'arrivent pas à trouver le consensus qui leur permettrait d'imposer leur volonté. La Banque mondiale pourrait toutefois aider indirectement la politique canadienne. En cherchant à élaborer une réglementation permettant aux pays sous-développés de mieux gérer leurs pêcheries, cette organisation a mis le doigt sur la plaie: trop de gens sont acculés à l'exploitation excessive de la pêche à cause de contraintes financières.

Les pays côtiers sous-développés, la Namibie ou le Pérou, par exemple, ont besoin de la pêche pour financer leur développement. De leur côté, les pêcheurs de haute mer de pays développés comme Taiwan, la Corée ou l'Estonie, doivent amortir d'énormes investissements dans leurs flottes de pêche. La capacité excessive chronique et le besoin pressant d'exploiter une des seules richesses de beaucoup de pays sous-développés mènent le monde vers la « désertification » des océans.

Le groupe de travail, mis sur pied par la Banque mondiale et dont le secrétariat se trouve à Ottawa, a quelques moyens à sa disposition pour freiner l'exploitation des pêcheries. Entre autres, la Banque est bien placée pour financer des projets de développement dans des pays qui accepteraient de renoncer à l'exploitation suicidaire de leurs eaux territoriales.

Avec la fermeté de pays comme le Canada et la vision globale et à long terme du groupe de la Banque mondiale, il doit être possible de retrouver un équilibre entre la demande de poisson et la capacité des océans.

Frédéric WAGNIÈRE

LES MOHAWKS DE KAHNAWAKE... L'ESSENCE ET... LES ENTOURLOUPETTES SUR DES ACTIONS D'UNE FIRME D'HYDRO PAR DES BLANCS.



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Enseignement du français

■ Au fil des ans, le français vogue au rythme des désirs du ministère de l'Éducation. Une époque mémorise la grammaire Grévisse par cœur, une autre apprend au son et c'est maintenant la génération de la lecture, qui essaie de prendre sa place. Mais pour combien de temps?

Le ministère change souvent les programmes et, à chaque fois, c'est le même résultat: les jeunes n'apprennent pas bien leur langue.

Nous, les étudiants, on nous dit que nous ne sommes pas soucieux du français et que nous ne nous forçons jamais. Nous voulons réussir, mais nous en sommes incapables! Dans nos cours, nous examinons un texte. Nous le scrutons du début à la fin et nous cherchons les raisons pour lesquelles l'auteur l'a écrit.

Nous lisons des récits d'aventures, des nouvelles, des romans, des poèmes, des contes... Nous repérons les métaphores, les figures de style, les hyperboles, MAIS nous ne savons pas nos bonnes vieilles règles de grammaire.

Nous répétons souvent à nos professeurs que cette défaillance grammaticale nous cause bien des ennuis, mais c'est toujours la même réponse qui nous revient: «On suit le programme du ministère».

Il est trop chargé, on n'y peut rien. Le problème c'est que le dit «programme» est axé sur la compréhension d'un texte et non pas sur la grammaire.

Il faut que nos enseignants nous donnent des explications sur quelques règles à toute vitesse, juste avant l'examen de grammaire de fin d'étape pour que nous ne les oublions pas. Résultat: c'est du «bourrage de crâne» qui ne nous reste pas en mémoire très longtemps.

Le ministère n'est pas dans les écoles et ne sait pas ce que nous avons et ce qu'il nous manque. Certains besoins sont vraiment comblés (peut-être même trop), tels la lecture et la compréhension de textes.

Et les autres, ceux qui sont requis et essentiels, ne le seront sans doute ja-

mais. Alors, comment peut-il établir ces fameux programmes?

Peut-être faudrait-il qu'il vienne voir ce qui se passe dans les établissements scolaires pour mieux planifier ses sacrosaints programmes?

Nadine DESCHENEAUX
étudiante, 4e secondaire

Mon coeur s'attriste

■ Le Rwanda, c'est ma deuxième patrie! Qui m'a gratifié de l'émouvant privilège - unique chez elle, je crois - de me nommer officiellement, il y a 15 ans, devant de nombreux diplomates étrangers et une foule d'une vingtaine de milliers de rwandais, elle Noire et moi Blanc, «père de la Patrie». J'en ai eu le coeur tout tremblant.

Pourquoi? Parce que, grâce à la clairvoyance et à la générosité du gouvernement canadien et de l'Ordre des Dominicains, j'avais accepté l'invitation d'organiser dans ce pays africain son Université nationale, le «cerveau de la nation», selon l'expression du président de la République rwandaise, S.E. Grégoire Kayabanda. J'en suis resté le recteur, durant 10 ans.

Aujourd'hui, le Rwanda se laisse aller à des haines fratricides. On compte des dizaines de milliers de morts!

Et pourtant, c'est un pays qui a été aimé, choyé même, par de nombreux amis: surtout la Belgique, la France, l'Allemagne, les États-Unis, le Japon et le Canada.

Pourquoi ne se montre-t-il pas digne de tant de bienveillantes attentions en s'aimant mieux lui-même? Malgré tout, je crois et j'espère toujours en lui.

Parce que je l'aime toujours davantage... et puisqu'il souffre, je sollicite encore l'appui du public en envoyant des dons pour les victimes à l'adresse suivante: Amitiés Canada-Rwanda, Premier Plan, 1600 Delorimier, apt # 396, Montréal, H2K 3W5. On peut aussi téléphoner au numéro 521-1984, ext. #411.

Georges-Henri LÉVESQUE
dominicain

Mesures fiscales qui portent atteinte à la vie privée

M. Paul Martin,
Ministre des finances

■ Puisque la démocratie concède à chaque citoyen non seulement le privilège mais le devoir de veiller à ce que ses institutions soient le reflet de ses valeurs, il est donc de mon devoir et il m'incombe de vous transmettre ces quelques considérations sur l'impôt.

En 1992, lorsque certaines mesures ont été annoncées, mesures visant à étendre à l'union libre les dispositions fiscales s'appliquant à la famille, je percevais l'odieux d'une telle situation. Il m'apparaissait déjà à l'époque que cette disposition constituait de toute évidence une atteinte à la vie privée des individus et je m'y opposais farouchement.

Car, qu'est-ce qui autorise nos gouvernements à exiger que nous fassions état de notre situation financière familiale par le biais de l'état civil qui, en fait, traduit un vécu d'ordre affectif. Quoi de plus intime, de plus privé, en réalité, que l'orientation sexuelle, les liens affectifs et sexuels qui nous lient à d'autres individus? «Est considéré comme conjoint de fait une personne de sexe opposée qui vivait avec vous en union de fait depuis au moins douze mois.»

J'aimerais bien qu'on m'explique de quelle manière on (Big Brother?) compte vérifier «l'état marital». Je ne crois pas que je doive rendre compte à l'État de mon âme, de mon corps. Dieu m'en préserve!

Jusqu'où irons-nous pour soutirer de façon on ne peut plus détournée un montant de plus en plus élevé d'impôt aux particuliers. Encore que nos déclarations soient titrées «Déclaration de revenus fédérale des particuliers». A quand les déclarations de revenu familial?

Par ailleurs, si le fait que deux personnes vivant ensemble, mariées ou non, implique qu'elles devraient payer un montant d'impôt supérieur et ce, en raison des économies réalisées par le couple (ce qui paraît injustifié à cause de l'accroissement de la charge finan-

cière) je me demande pour quelles raisons le Ministère du Revenu n'établisse tout simplement pas comme critère de taxation le lieu de résidence.

Ce qui engloberait tous ceux qui partagent un lieu de résidence sans égard à leur état civil ou leur orientation sexuelle. On imagine déjà toute la complexité qu'une telle chose pourrait représenter pour nos fonctionnaires et les nombreuses contestations qu'elle citerait.

Je n'ai évidemment pas parlé de toutes les autres aberrations contenues dans nos déclarations d'impôt. Pour n'en nommer que quelques unes: les frais de garde d'enfants qui ne privilégient qu'une certaine portion de la société au détriment d'une autre ne pouvant s'y qualifier pour toutes sortes de raisons; toutes la fiscalité entourant les pensions alimentaires et les nombreux litiges s'y rattachant; le nouveau régime de prestations familiales pour enfants qui signifie que les familles avec enfants dont le revenu est légèrement supérieur au revenu moyen sont imposées de la même façon que les couples sans enfants exception faite des frais de garde ou d'études.

En terminant, il convient de rappeler à nos représentants les grands principes de la démocratie et de leur suggérer de revoir les lois et mesures fiscales à la lumière de deux grands principes fondamentaux, que sont le respect de la vie privée et les droits et libertés de la personne. Il est de toute première importance que, comme individu et comme société, nous manifestations notre désaccord face à toute mesure fiscale qui porte atteinte au respect de la vie privée.

Ginette LAPIERRE
Laval

Manque de démocratie

■ Alors que Jacques Parizeau se contente de «mousser» certaines candidatures prestigieuses, lors des conventions de son parti, Daniel Johnson, lui, évacue le processus démocratique en éliminant son candidat, dans le comté de Saint-Laurent.

Je serais prêt à parier un petit 2 \$ que Norm Cherry, candidat imposé, sera

battu aux prochaines élections, tout comme Roger Nicolet l'a été, dans Sherbrooke.

M. Johnson n'a même pas justifié son choix. Il sait très bien qu'il ne peut le faire de façon rationnelle. Il ne pourrait prétendre sans rire que Norm Cherry est un individu de panache, dont le Québec et les Québécois(e)s ont besoin pour se réaliser.

Est-il un ministre ayant moins d'envergure que Norm Cherry? (sauf, bien sûr, Sam Elkas)?

Saint-Laurent étant considéré comme un comté sûr pour les libéraux, l'occasion était bonne pour Johnson de récompenser celui qui a été au front pour le gouvernement dans le domaine de la construction et de la loi 142.

Mais où est donc la préoccupation des leaders de nos partis politiques pour la démocratie?

Lorsqu'on boycotte le processus démocratique à sa base, dans différents comtés, comment peut-on prétendre respecter la voix du peuple dans les fonctions de premier ministre!

On se sert trop souvent des pouvoirs de chef pour s'entourer de gens qui se ressemblent ou, dans ce cas-ci, comme récompense.

Ne laissons personne, pour quelque raison que ce soit, et par quelque moyen que ce soit et pour quelque parti que ce soit, bousiller le processus démocratique à sa base.

Nous passons graduellement de la démocratie de représentation à la démocratie de participation et de plus en plus de citoyens et citoyennes veillent au grain.

Ne nous laissons pas dérober, sous de faux prétextes, ce bien si chèrement acquis

Yves GAUTHIER
Saint-Séverin

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Opinions

Et si le Québec ne méritait pas M3i?

LORRAINE LAGACÉ

Mme Lagacé est journaliste et auteure du roman policier à clé *Stratégie*.

Dans ma voiture, j'écoute, stupéfaite. «Trois administrateurs «libéraux» vont faire 2 millions de profit grâce à une filiale d'Hydro, M3i». Voilà ce que rapportent les stations de radio affiliées à NTR, en ce vendredi 6 mai.

Pas possible de faire des manchettes aussi frauduleuses. Même en temps d'élections. Les journalistes étaient pressés, c'est une bavure qui sera réparée, sûrement. Mais non. Je me trompe. Le lendemain, ça continue dans les journaux et à la télévision. Je ne peux pas croire qu'un si grand nombre de mes collègues de la presse se laissent entraîner dans la partisanerie politique ou la religion électorale. Je crois rêver. Cauchemar.

Il se trouve que je suis la seule journaliste du Québec (l'autre vient de *Fortune*, aux États-Unis) à avoir passé M3i au peigne fin: pour la revue *Commerce* du mois d'avril 94, j'ai fait un portrait de Toby Gilsig, président de cette entreprise au succès fulgurant. Ceux qui auraient envie de taper sur l'étranger, retenez-vous: Toby Gilsig est né à Chambly.

Et ce Québécois va chercher des dizaines de millions dans 15 pays du monde pour nous les rapporter au Québec sur un plateau d'argent, à nous qui sommes assis bien sagement sur nos conventions collectives. Lui, sans être sûr du succès, a abandonné sa sécurité d'emploi, son poste de vice-président à Hydro-Québec et pris le risque d'hypothéquer ses biens personnels. Plutôt qu'une équipe de hockey ou un politicien, c'est lui qu'on devrait attendre à l'aéroport en agitant des drapeaux chaque fois qu'il revient avec un nouveau contrat... Pourquoi ne serait-il pas traité aussi bien que Maurice Richard? Il crée 350 emplois de haute technologie en pleine crise économique.

Mais voilà que vendredi, quand il arrive de France, (où les contrats



Toby Gilsig, président-directeur général de Systèmes M3i Inc.

sont plus lents à venir qu'en Angleterre ou en Asie, même pour une firme québécoise), il s'aperçoit, fatigué et atterré, qu'en lieu et place des félicitations qu'il mérite, ce sont des roches qu'il reçoit.

— C'est que, voyez-vous, nous avons des problèmes de moralité.

— Quels problèmes?

— Eh bien, n'avez-vous pas trois administrateurs sur dix «étampés» libéraux?

— Oui, mais en 90, c'était très correct, vous savez, d'être libéral, ou même conservateur, ce n'était pas péché non plus. Et personne ne croyait en nous, ni les banques canadiennes (nous avons dû faire affaire avec la Banque nationale de Paris, ni les administrateurs pressentis qui déclinaient notre offre; ces trois-là ont accepté, nous étions satisfaits, parce qu'ils avaient l'expérience des affaires.

— Les temps changent. Maintenant, c'est sale d'être libéral: ce qui est propre, aujourd'hui, c'est d'être péquiste. *Speak white*. Désolé pour vous, monsieur Gilsig, mais nous avons besoin de tordre un peu les faits, c'est comme ça qu'on gagne des élections: il faut un humus de scandales, ça fait germer le vote des indécis.

Mais, il n'y a pas de scandale.

Toutes les règles les plus tâtillonnes ont été respectées.

— Que vous dites, que vous dites. Quand il y a profit, monsieur, il y a scandale.

— Mais ces administrateurs ont investi leur propre argent, pas celui des autres et ils auraient pu le perdre, rien n'était sûr, même en 91. Et, encore aujourd'hui, c'est de l'argent sur papier.

— Trop de succès, monsieur, c'est inacceptable, surtout pour une filiale de société publique.

— Mais nous ne sommes pas une filiale d'Hydro-Québec: Midlands, de Londres, possède autant d'actions qu'Hydro dans notre entreprise et nous ne sommes pas, non plus, une filiale de Midlands.

— Vous n'êtes plus une filiale d'Hydro, mais vous l'avez déjà été. En plus, nous n'aimons pas que quelqu'un fasse de l'argent sans travailler.

— Mais nous travaillons comme des fous, sept jours par semaine, depuis quatre ans.

— Vous, sûrement, nous n'en doutons pas, mais vos administrateurs, eux? De toute façon, le Casino, la Loto, passe encore qu'elles fassent des profits énormes, mais l'Hydro doit rester propre et donc

faire des pertes. C'est ainsi qu'on reconnaît la propreté.

Bien sûr, si les mauvais rendements signent la propreté, là, j'ai un gros problème de succès. C'est certain que si je n'avais pas fondé M3i, Hydro aurait perdu dans les 40 millions... Peut-être que j'aurais dû rester vice-président, laisser assassiner M3i, cet enfant génial dont la mère-Hydro ne voulait pas, et peut-être même que, pour me récompenser d'avoir laissé perdre 40 millions, on m'aurait nommé président après l'avènement du PQ?

— N'y comptez pas trop, monsieur, dans la coulisse, plusieurs de vos anciens collègues s'agitent pour être nommés califes à leur tour. D'ailleurs, ce sont eux qui nous ont alerté sur vos succès suspects et sur vos vilains administrateurs qui ont eu le mauvais goût de faire un bon placement.

— Quand ils auront leur califat, vous ont-ils dit s'ils avaient l'intention d'acheter nos logiciels qu'on s'arrache même à Tokyo? Après tout, les Québécois méritent M3i, eux aussi, pour raccourcir leurs pannes d'électricité.

— Nous verrons cela après les élections. Pour l'instant, c'est de morale qu'il s'agit.

«Société recherche jeunes loups»: une publicité de l'UQAM qui en dit long...

JACQUES SENÉCAL

L'auteur est professeur de philosophie et d'écologie au Collège de Rosemont.

Si vous voulez devenir quelqu'un qui mord, si vous avez une envie féroce de réussir dans la jungle civilisatrice, inscrivez-vous à l'Université, à l'UQAM en l'occurrence, puisque c'est là que vous apprendrez les sciences qui vous permettront de bien servir les affamés de pouvoir, les théologiens de l'économie, les redresseurs de la faillite sociale.

Doux agneaux et bons diables, s'abstenir!

C'est une interprétation presque littérale de la publicité du réseau d'État universitaire, qu'on peut voir un peu partout depuis plus d'un an.

Les universités ne sont plus des lieux de connaissances et de cultures, encore moins d'ébullition de la pensée critique, mais des entreprises productrices d'experts spécialisés en croissance économique. Des annexes de banques et de multinationales.

Un collègue me faisait remarquer que ce n'était que de la publicité, que ce n'était qu'un jeu anodin, racleur d'attention et, somme toute, sans importance.

Encore une fois on me demandait de fermer les yeux, de m'occuper de mes petites affaires, sans trop penser, sans déranger les autres, en citoyen poli, en bon diable...

— Je regrette, mais cela me dérange personnellement; on s'adresse aux jeunes. A mes enfants. Et cette manière de faire, les inciter à s'armer de canines pour vivre, à se métamorphoser en loup pour être un homme, m'irrite.

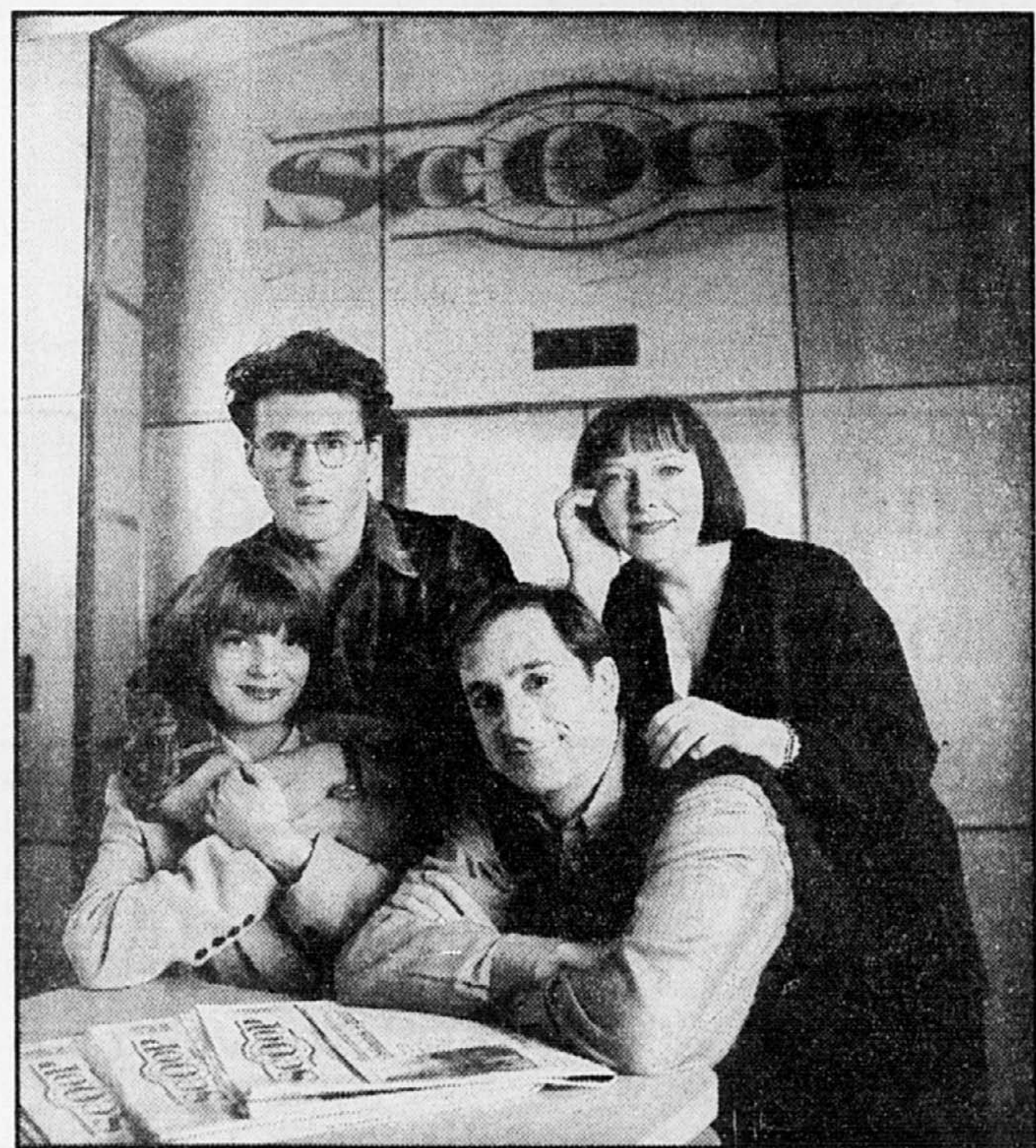
Un autre me narguait:

— Ne prends pas ça trop au sérieux. La publicité n'est pas une propagande, elle ne fait que dire tout haut ce que tout le monde souhaite entendre: elle se plie aux besoins de la clientèle; elle n'est que le reflet des valeurs sociales.

— Mouais! Ai-je pensé...

Comment ça se fabrique des valeurs?

Avec de l'argent! Ou de l'espoir. Quand on en a beaucoup, on a tendance à en faire des gratuites comme la liberté, l'égalité, la fraternité, la vérité, la beauté, la démocratie... Des valeurs improductives, idéalistes; des valeurs de peuple naïf, insouciant ou gâté. Quand l'espoir manque, que l'argent ne circule plus ou qu'il est accaparé par des mains de minoritaires

Dans *Scoop*, la performance est quelque chose de fondamental.

puissants, on se doit de presser le citron: le travail, l'effort supplémentaire. Alors, pour arriver à en extraire le maximum et sans que cela ne soit dit explicitement ou que cela ne paraisse trop, on invente de nouvelles valeurs pour le consentement, pour faire avaler: la performance, l'excellence, le mérite, l'agressivité, la qualité «unitotale», l'image de la marque et du prestige, la combativité, la valeur des vraies valeurs à 3,99 \$, la compétition, l'efficacité, la rentabilité, la médaille d'or...

Des mots circulent plus que d'autres dans une société, à une époque donnée. Des mots, c'est des idées, des images mentales. Et quand c'est répété sur un ton pressant incantatoire et péremptoire par des véhicules crédibles, ça devient des valeurs. Qui parle de performance à part Chrysler, Gérard Tremblay, le CPQ, Bell, les Banques, *Scoop*, les compagnies d'assurances, Nescafé, les patrons, Re-Max, la Soirée du Hockey, Au Bon Marché, Jacques Demers, la Pensée positive?... Ben, finalement, tout le monde ordinaire.

Nos nouvelles valeurs, nos nouvelles idoles millionnaires et nos

mythes de la compétence sont devenues des panacées; et puisque personne ne peut régler nos problèmes économiques sans toucher à la structure même du système basé sur le profit (pardon, la productivité) et le marché libre de plus en plus complexe, parce que mondial, on s'accroche à ces nouvelles valeurs comme à des pilules anesthésiantes ou magiques en se les répétant dans un langage de bois et en y croyant comme des fervents pratiquant une nouvelle religion. Sans saisir que c'est un nouvel opium qui nous divertit de l'essentiel: l'exploitation de la «raison» par la «rationalisation».

On n'a qu'à écouter pour se rendre compte que c'est rentré dans la tête et dans les moeurs. La normalité.

Je lisais, l'été dernier, dans la revue *Affaires plus*, une statistique révélatrice: en moyenne, les cadres d'entreprises privées travaillaient, dans les années 80, 38 heures par semaine; or, en 1993, la nouvelle génération de cadres travaille 43 heures, en moyenne, par semaine sans que leur salaire ne soit augmenté proportionnellement. Sans être payés pour leurs

heures en plus et sans rouspéter?

Que voulez-vous ils sont «motivés»!

Ils sont convaincus que c'est pour leur bien!

Que c'est normal de faire un effort supplémentaire: soit pour conserver leur emploi ou par crainte de le perdre, soit pour gravir les échelons de la hiérarchie, soit pour payer leur *char*, soit pour leur «croissance personnelle» ou pire, tout simplement pour performer et, ainsi, être à la mode et devenir de serviles adeptes de l'idéologie de l'Entreprise.

Devenir de jeunes loups et se faire remarquer par les «chasseurs de têtes», les mystificateurs de l'excellence passe-partout fourre-tout.

C'est peut-être ça, le projet d'entreprise: projet de l'entreprise ou projet d'entreprise ou projet d'entreprendre?

Ou projet de l'entrepreneur?

Projet à faire passer ou projet à partager?

Le projet d'entreprise ou même le projet de société qui truffe les discours de nos élus n'a-t-il pas pour but de produire un individu à l'image de l'entreprise et de la société? Le mettre totalement à son service, d'assimiler ses intérêts personnels aux intérêts de l'organisation et d'identifier sa réussite personnelle à celle de l'entreprise: créant ainsi un lien de dépendance très fort?

Très fort! Malgré la précarité objective de millions de travailleurs, à la pique et sous-payés.

La publicité n'est pas une propagande, non; elle ne fait que cimenter, par la sécrétion de valeurs à la mode, les rêves des individus aux besoins de l'Entreprise.

C'est peut-être ça, délier les lois de la jungle. Ou c'est peut-être ça, la jungle qui défie les lois de la conscience.

«Agis de telle façon que les règles de ton action puissent être érigées en règles universelles... Mouais... Ai-je pensé.

Société recherche jeunes loups.

Vous permettez que je répète? Avec la disparition du «modèle communiste», c'est la notion même de modèle qui disparaît et le capitalisme, maintenant sans contrepartie, en profite pour reprendre son naturel au galop: redevenir sauvage; redevenir une machine à fabriquer des «gagnants» qui carburent au Prosacchacun-pour-soi et des perdants de plus en plus nombreux et de plus en plus exclus.

Les bons diables, les pauvres épais, s'abstenir.



Lysiane Gagnon

Attention à l'Hôtel-Dieu!

Les ministres passent mais les fonctionnaires restent. La sombre histoire de l'Hôtel-Dieu en témoignage.

La menace de ce transfert ridicule à Rivière-des-Prairies à peine écartée, grâce au départ providentiel de Marc-Yvan Côté, voici qu'on se retrouve maintenant avec la perspective de voir Montréal, la métropole d'un État officiellement français, dépourvue d'hôpital francophone au centre-ville.

La longue lettre que publiait hier, dans *La Presse*, le Dr Jacques Papillon, éminent chirurgien qui rendit d'innombrables grands brûlés à la vie et l'un des grands médecins québécois qui firent carrière à l'ombre de l'Hôtel-Dieu, devrait être lue et relue par tous ceux qui n'ont pas «acheté» inconditionnellement les discours étiérisés des partisans des mégahôpitaux.

* * *

On sait que le ministère de la Santé et des Services sociaux, cet antre de bureaucrates têtus, n'a pas renoncé à fermer l'Hôtel-Dieu. Cela se ferait sous la forme d'une intégration forcée à l'hôpital Notre-Dame. Les équipes seraient démantelées, et les édifices historiques de l'avenue des Pins vraisemblablement transformés en parking pour malades chroniques.

Selon le Dr Papillon, l'opération est déjà commencée. L'Hôtel-Dieu recevant la portion congrue des investissements, le jour viendra où il n'aura pas d'autre choix que l'intégration.

Une autre de ces firmes de consultants en gestion qui parasitent les sociétés modernes — comme par hasard CGO, la même qui a recommandé la fusion des trois gros hôpitaux anglophones montréalais — a fourni l'argumentation technique nécessaire, que le Dr Papillon décrit comme «des centaines de pages de statistiques, dont certaines sont fausses, connues comme telles par CGO et par tous, et qui sont là pour le remplissage, sans pensée autre qu'économique et sans pensée maîtresse, sauf celle de répondre aux objectifs et visées de ceux qui ont commandé le rapport.»

Le tout se fera avec la complicité de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, ce qui n'a rien d'étonnant. Quand a-t-on entendu des dirigeants de cette faculté s'exprimer tout haut sur quelque sujet controversé que ce soit? Même quand les politiques de santé de Québec mettaient en jeu la qualité de la formation de la relève médicale et l'avenir de la médecine spécialisée à Montréal.

Les arguments sont de poids: l'Hôtel-Dieu est vétuste, et il y a beaucoup — probablement trop — d'hôpitaux universitaires à Montréal. Au nom de la rationalisation des ressources, on a décidé de faire sauter une institution. Pourquoi l'Hôtel-Dieu plutôt qu'une autre?

Est-il si sûr que Montréal ait trop d'hôpitaux, à l'heure où la population vieillit, et où la ville reçoit, plus intensément que jamais, tous les immigrants et tous les réfugiés qui choisissent le Québec, sans parler des «réfugiés de l'intérieur», les grands malades et les cas sociaux de la province entière qui tous aboutissent ici, au centre-ville de Montréal?

Je ne sais pas si ce projet est défendable ou non. Cependant, comme bien d'autres Montréalais, je demande à voir. C'est le MSS et ses partisans qui ont le fardeau de la preuve, et qui devront fournir à la population autre chose que des études superficielles et complaisantes.

* * *

On fait grand état du merveilleux exemple des hôpitaux anglophones (le Montreal General, le Royal Vic et le Children), qui ont pris l'initiative de la fusion, au grand plaisir des bureaucrates de Québec.

Mais sait-on que, dans le milieu médical anglophone, ce projet déclenche énormément d'inquiétude? Que nombreux sont ceux qui craignent la dépersonnalisation et la bureaucratisation qu'engendrera inévitablement l'instauration d'un mégahôpital? Sait-on que les critiques se tiennent aussi pour de simples raisons politiques? Parce que la fusion, qui fait l'affaire du gouvernement, est le moyen le plus sûr de consolider le patrimoine hospitalier de la communauté anglophone, patrimoine qui, actuellement, excède la proportion réelle de la minorité anglophone?

La fusion des trois grands hôpitaux anglophones leur concède à toutes fins utiles toute la clientèle se situant à l'ouest de la rue Saint-Denis... Comme si l'on était encore au temps où l'est était «le quartier francophone»!

Il va de soi que rien n'empêchera un cancérologue d'Outremont ou de N.D.G. de choisir un oncologue attaché à Notre-Dame ou à Saint-Luc — c'est dix minutes en auto — mais que fait-on de la clientèle ordinaire, celle des accidentés, des cas d'urgence ou de semi-urgence, des cliniques externes, etc? Ceux, autrement dit, qui vont à l'hôpital le plus proche? Pourquoi les diriger vers un hôpital à tradition anglophone?

Et les immigrants? Pourquoi défaire par l'hôpital ce que l'école essaie de faire?

Et si le patient a déjà l'impression d'être «un numéro» à Notre-Dame, qu'en sera-t-il après la fusion? On a toujours dit que Notre-Dame était trop gros. D'où vient cette idée que cet hôpital doive grossir encore? La fusion élimine des postes au conseil d'administration, certes, et regroupe certains services... Mais le gigantisme, en plus de noyer les soignants dans une mer de paperasse, entraîne des dépenses additionnelles au niveau de l'administration.

* * *

L'Hôtel-Dieu, notre plus ancien hôpital, est la première institution patrimoniale de Montréal.

Le passé n'est pas sacré. On peut bien transformer l'Hôtel-Dieu en condos ou en casino, mais pas avant d'avoir analysé l'ensemble du tableau, sous l'angle social et culturel autant que sous l'angle purement comptable.

«Les hôpitaux», écrit le Dr Papillon, sont de puissants instruments d'intégration sociale, au même titre que les écoles, les journaux, la télé... (Si le projet se réalise) on s'en va vers l'évacuation complète des francophones du centre de Montréal, là où tout se passe et se voit, là où les étrangers peuvent voir l'image du Québec et les Québécois eux-mêmes leur propre reflet...

Nul doute que ce projet fasse l'affaire des fonctionnaires à Québec qui poursuivent en coulisses la «job de bras» de leur ancien ministre, et d'un gouvernement qui fait des compressions dans les dépenses de la santé tout en engloutissant des milliards dans le maintien des Expos et la construction de routes de campagnes, ou dans des projets socialement débilissants comme Blue Bonnets ou les casinos.

Mais ce projet fait-il l'affaire des Montréalais? Plus particulièrement des Montréalais francophones? C'est ce qu'il faudrait savoir.

Une juste fierté



C'est avec fierté que Mazda Canada
présente à Gabriel Azouz de Mazda Gabriel
son prestigieux Prix de distinction-concessionnaire

Seuls quelques concessionnaires se
le méritent. Cela dépend de la
qualité, de l'apparence de la
concession, du personnel,
de la satisfaction des clients,
d'une gestion impeccable... de
tout ce qui fait un service supérieur.



Ainsi, c'est avec tous les honneurs
qui lui sont dus que nous
félicitons ici Gabriel pour une
année 1993 passée sous le signe
de l'excellence. Travail bien
fait que ce Prix de distinction-
concessionnaire reconnaît.

mazda
Je me sens bien

Mazda Gabriel, 6333, St-Jacques Ouest, 484-7777

Après six mois, la lune de miel des libéraux dure encore

■ Environ six mois après avoir été assermentés, les libéraux fédéraux conservent toujours l'appui d'une solide majorité de l'électorat canadien. Un récent sondage Gallup révèle que 58 p.cent des adultes engagés appuieraient le Parti libéral si des élections gé-



Les libéraux de Jean Chrétien sont toujours aussi populaires.

proximativement 18 mois, tandis que le gouvernement majoritaire de M. Mulroney, en 1984, avait maintenu sa popularité durant huit mois.

Quant au Reform Party de Preston Manning, il avait la faveur de 14 p.cent des électeurs engagés, contre 17 p.cent le mois

précédent. Les appuis aux réformistes s'étaient maintenus autour de 17 p.cent au cours des cinq derniers mois, alors qu'ils avaient obtenu 19 p.cent du vote populaire aux dernières élections. Les bloquistes de Lucien Bouchard, par ailleurs, ont l'appui de 12 p.cent des Canadiens — 52 p.cent pour les Québécois engagés — ce qui représente une très faible baisse par rapport à avril.

Pour leur part, les progressistes-conservateurs reprennent légèrement du poil de la bête après avoir atteint une cote de défaveur sans précédent de 7 p.cent en janvier et février derniers. Aujourd'hui, 10 p.cent des électeurs voteraient pour les conservateurs, contre 9 p.cent le mois dernier et 8 p.cent en mars. Les néo-démocrates, par ailleurs, ont la faveur de 5 p.cent de l'électorat, soit un point de pourcentage de moins qu'en avril.

Enfin, un p.cent des Canadiens favoriseraient d'autres formations si des élections avaient lieu aujourd'hui, soit le même pour-

centage qu'il y a un mois. Par contre, 28 p.cent des électeurs demeurent indécis, contre 27 p.cent en avril.

Le Parti libéral est le choix de la majorité dans toutes les régions canadiennes à l'exception du Québec où le Bloc québécois mène avec une très confortable majorité. Ce sont en effet 52 p.cent des électeurs engagés qui favoriseraient les bloquistes advenant des élections générales, soit le même pourcentage que le mois dernier. Pour leur part, les libéraux fédéraux recevraient l'appui de 37 p.cent des électeurs, contre 41 p.cent le mois dernier et 48 p.cent en mars. Les conservateurs obtiendraient 9 p.cent du vote des Québécois, contre seulement 3 p.cent en avril. Ces données concordent avec les résultats d'un Gallup publié le 21 avril dernier démontrant que Jean Charest est

plus populaire que Jean Chrétien, au Québec.

Dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique, les libéraux fédéraux ont l'appui de 61 p.cent de l'électorat, alors que les conservateurs sont le deuxième choix, dans les Maritimes, avec 23 p.cent du vote. En Colombie-Britannique, le Reform demeure en seconde position avec 25 p.cent du vote.

La faveur populaire, dans les Prairies, est demeurée stable comparativement à avril, les libéraux obtenant 56 p.cent des votes, contre 31 p.cent pour le Reform. L'Ontario demeure par ailleurs un château fort libéral avec 70 p.cent du vote engagé.

Les résultats de ce diagnostic populaire sont tirés de 1009 entrevues téléphoniques réalisées auprès de Canadiens de 18 ans et

plus du 2 au 9 mai, échantillonnage donnant des résultats précis à 3,1 points de pourcentage près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus forte en régions, l'échantillonnage y étant moins important; par exemple, l'erreur peut être de six points, au Québec, où seulement 272 interviews ont été réalisées.

Signer sa carte de don d'organes...

c'est pour la vie.



LA FONDATION DIANE HÉBERT
(514) 965.0333

AUBAINES

ÉVÈNEMENT -

Solde

DU GRAND MONTRÉAL

AMEUBLEMENT ET ÉLECTROMÉNAGERS

DES PRIX À GAGNER

Un événement-solde qui se poursuivra mercredi prochain dans La Presse.

Ne manquez pas ce cahier spécial rempli d'aubaines et consultez-le attentivement car il y a de nombreux prix à gagner.

La Presse

N0217 524

EN PROMOTION !

ÉCONOMISEZ 150\$

PRIX DE SOLDE 549\$ Cour. 699\$

MEUBLE AUDIO-VIDÉO*

Dissimuler votre téléviseur (écran jusqu'à 28 po) et votre magnétoscope derrière les portes à logement latéral de ce meuble fini acajou. 37 po h x 33 1/2 po l x 20 po p. En promotion jusqu'au 26 juin.

ÉCONOMISEZ 130\$

PRIX DE SOLDE 199\$ Cour. 329\$

TABLE DE VISIONNEMENT*

Cette magnifique table de style reine Anne est conçue pour accepter un téléviseur et un magnétoscope, grâce à sa tablette coulissante. La découpe arrière dissimule les cordons. 26 po h x 24 po l x 19 1/2 po p. En promotion jusqu'au 22 mai.

ÉCONOMISEZ 25% DE PLUS SUR DES ARTICLES DÉJÀ SOLDÉS,
y compris des lampes, des gravures et des accessoires pour la maison. En vigueur jusqu'à épuisement des marchandises; le choix peut varier selon le magasin.

Demandez notre catalogue gratuit. Nous acceptons MasterCard, Visa et American Express. *Télé et magnétoscope non compris.

Le centre Eaton de Montréal 844-8498 • Ville Mount-Royal Centre Rockland 344-4688
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266 • Les Promenades Saint-Bruno 441-0987

La Compagnie Bombay

A. Gold & Sons
Depuis 1899

Au Festival de jazz, au Festival du film ou au Stade, vous serez élégant et à l'aise.

Notre nouveau veston sport trois boutons en mélange de lin
Seulement 295\$

4 Couleurs

- Bleu de mer
- Vert irlandais
- Rouge écarlate
- Sable

L'été s'annonce plein de plaisir, de festivals et d'action. Et vous voudrez vous sentir bien à l'aise et avoir fière allure. Notre nouveau veston sport 3 boutons, en mélange de lin, comblera vos désirs. Et nous avons votre taille, en quatre jolies teintes, dans tous nos magasins.

Et...Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection®

MAIL CHAMPLAIN BROSSARD • CENTRE ROCKLAND • LA PLACE VERTU • PROMENADES ST-BRUNO
FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • 960 STE-CATHERINE O. • LES GALERIES D'ANJOU • CARREFOUR LAVAL
Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners Club/en Route, Interac, A. Gold & Sons

SI VOTRE MAISON POUVAIT PARLER...

Elle vous demanderait une peinture qui résiste aux intempéries, à la moisissure et à l'effet décolorant du soleil. En raison de son élasticité, la peinture Pratt & Lambert se dilate ou se contracte pour s'adapter aux changements de température. Elle cloque et se fendille donc moins. Plus durable, elle conserve son éclat plus longtemps. Enfin, vous trouverez parmi notre choix de plusieurs centaines de couleurs la teinte parfaite pour votre maison.

Si les murs de votre maison pouvaient parler ils demanderaient de la peinture Pratt & Lambert.

LE CADET DE SATISFACTION
Votre satisfaction ultime est la meilleure garantie de la qualité de ce produit.

PRATT & LAMBERT
Accolade
PEINTURE COQUELLE D'OEUF POUR L'EXTÉRIEUR
UNE GARANTIE POUR L'AMATEUR D'ART ET D'ÉCOLOGIE

MONTRÉAL Les Décorateurs de Montréal Itée 250, rue Ste-Catherine Est (514) 288-2413	MONTRÉAL Centre de Renovation D.G. inc. 5890, rue St-Jacques (514) 482-8381	BROSSARD Le Colori Maître 1875, av. Panama (514) 465-2086	JOLIETTE J.A. Dion inc. 485, rue St-Louis (514) 756-6632	ROCK FOREST Décor N.W. 5087, boul. Bourque (819) 823-4100
MONTRÉAL A. Gorak Itée 4241, rue Jean-Talon Est (514) 725-1751	REPENTIGNY Tapis Valquette 351, rue Notre-Dame Est (514) 581-2414	LONGUEUIL Les Distributions Gyco 1988 inc. 2170, rue de la Province (514) 646-1466	ST-JÉRÔME Tapis Trudeau inc. 2223, boul. Labelle (514) 648-2175	SHAWINIGAN Maurice Bernier inc. 2933, boul. des Hêtres (819) 539-6343
MONTRÉAL Empire Papiers Peints 3455, av. du Parc (514) 849-1297	LAVAL Colobor Pont-Viau enr. 357, boul. des Laurentides (514) 667-7200	BELOEIL Azalée Décor enr. 275, boul. Laurier (514) 446-1383	VAL-D'OR Le Coin du Tapis 1488, rue de la Québécoise (819) 825-6923	TROIS-RIVIÈRES Maurice Bernier inc. 1374, boul. des Recollets (819) 374-6777
MONTRÉAL Centre Décoration Charlemagne 5921, boul. Monk (514) 767-6541	PIERREFONDS P.E. Labrosse inc. 11720, boul. Gouin Ouest (514) 684-2591	ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU J.B. Bombardier inc. 765, rue St-Jacques (514) 346-4462	ÉVAIN-ROUYN-NORANDA Le Coin du Tapis inc. 1011, boul. Rideau (819) 764-9488	QUÉBEC Cantin & Fils 175, rue St-Vallier Est (418) 525-7123
MONTRÉAL Marcel Lortie inc. 8495, boul. St-Laurent (514) 381-3967	ST-LAMBERT Quincaillerie Rousseau 463, av. Victoria (514) 671-3267	ST-HYACINTHE Ambiance d'Aujourd'hui 2400, rue Dessaulles (514) 778-7772	VALLEYFIELD Les Tapis Guy Leduc inc. 270, boul. Jacques-Cartier (514) 773-2233	ST-CONSTANT Entretien de la peinture 875, rue St-Pierre (514) 632-0753

LES PEINTURES PRATT & LAMBERT
Le premier choix...finis architecturaux depuis 1849
* Couleurs assorties par ordinateur.

La ponction dans les surplus de la SAAQ compromet la sécurité routière, dit le syndicat

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC
■ Le transfert des surplus accumulés de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) vers le fonds consolidé, surplus qui ont atteint 2,4 milliards depuis 1986, se fait au détriment de la sécurité publique, soutient le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).
La présidente du SFPQ, Danielle-Maude Gosselin croit que cette ponction dans les réserves de la société d'État pour regarnir les coffres du gouvernement constitue une menace pour la SAAQ qui doit réduire ses services et tra-

hir son mandat pour se conformer aux lois 102 et 198, qui l'auront amené à réduire ses effectifs de l'ordre de 12 p. cent d'ici à 1998.
Selon Mme Gosselin, qui a sonné l'alarme en conférence de presse, hier à Québec, la situation est intenable. «Pourtant, nous avons les fonds nécessaires pour maintenir des services de qualité, mais ils sont transférés au fonds consolidé», déplore-t-elle. Elle ajoute qu'il est effectivement allé plus d'argent au fonds consolidé du Québec qu'il n'en est retourné aux assurés, qui ont touché 2,3 milliards durant la même période.

Elle et son adjoint, Jean Laporte, ont indiqué que nombre d'activités sont transférées à des institutions financières ou à des mandataires, comme les renouvellements de permis de conduire et de plaques d'immatriculation, alors que ces activités avaient déjà été récupérées par la SAAQ à la demande de la Sûreté du Québec «parce que ça n'avait plus de bon sens».
«Actuellement, c'est 90 p. cent des opérations qui peuvent être faites dans les institutions financières ou chez des mandataires de la SAAQ», estime Jean Laporte.
Le syndicat craint par ailleurs que le projet de la SAAQ de fer-

mer deux postes de vérifications techniques, un à Montréal et l'autre à Québec, au profit d'un regroupement des services n'amène une diminution de ceux-ci. Ces centres vérifient présentement l'état des taxis, des autobus d'écoliers, des fardiers, et d'autres véhicules référés par la police.
Dans une étude menée par le SFPQ sur l'opération réalignement de la SAAQ, qui conclut au déclin de la Société d'État et qui redoute même son démantèlement, le syndicat fait mention d'un document de réflexion émanant de la SAAQ même et dont l'évocation de certaines avenues le laisse perplexe.

Le syndicat conclut que le régime minceur va s'accroître pour la SAAQ.
«Parmi les mesures proposées dans ces documents, on envisage de ne plus suspendre les permis de conduire pour amendes non payées. La Société se penche sur la possibilité de simplifier les examens théoriques et pratiques nécessaires à l'obtention d'un permis de conduire, et selon certaines recommandations ces examens sont même remis en question, en tout ou en partie ou pourraient être confiés à des commissions scolaires ou à des mandataires privés. Le document de réflexion évoque aussi l'élimina-

tion de l'obligation de suivre un cours de conduite, de même que la possibilité d'éliminer la vérification mécanique obligatoire, puisqu'elle privilégierait l'entretien préventif», a indiqué Mme Gosselin.
Selon elle, en chassant la clientèle des centres de service, la SAAQ a pu justifier la mise à pied, à ce jour, d'environ 130 personnes temporaires et occasionnelles, des femmes pour les deux tiers.
Le SFPQ exhorte le gouvernement à «cesser de démanteler les services publics en prétextant la lutte au déficit».

«Il faut favoriser la rentabilité économique du français», soutient le président du CLF

■ Globalement, l'évolution n'a pas été favorable au français de 1971 à 1986 au Québec quant aux transferts linguistiques. De sorte qu'il faut en faire une langue d'avenir, une langue attirante au plan économique pour que les immigrants l'adoptent de même que les allophones déjà établis ici.
Selon une étude publiée hier par le Conseil de la langue française, l'assimilation linguistique au Québec durant ces quinze années se solde par un gain de plus

de 100 000 locuteurs en faveur de l'anglais et par un bilan nul, voire légèrement négatif, pour le français.
L'auteur du document, le professeur Charles Castonguay, de l'Université d'Ottawa, se réjouit néanmoins de voir que les efforts du milieu scolaire portent leurs fruits auprès des immigrants de fraîche date. La scolarisation obligatoire en français, élément clé de la loi 101, explique en partie que ces nouveaux venus se

tournent désormais davantage vers le français que l'anglais, de même que la provenance d'immigrants de pays de la francophonie ou de langue latine.
Au dire du président du Conseil de la langue française, Pierre-Étienne Laporte, «on remonte le courant un petit peu, mais ça suppose un effort constant et considérable». Il faut favoriser la rentabilité économique du français, ajoute-t-il, notamment sur les lieux de travail.

Les députés font tant de chahut qu'ils chassent le président de l'Assemblée nationale

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC
■ Nos élites politiques ont à ce point transformé l'Assemblée nationale en véritable taverne, verres et bouteilles en moins, hier après-midi, qu'ils en ont chassé le président Jean-Pierre Saintonge.
En toute justice pour une poignée d'élus, dont les deux chefs de parti, disons que quelques-uns

n'ont pas pris part à cet invraisemblable chahut.
Et que si les 74 étudiants de l'école de filles Louise-Trichet, de l'est de Montréal, qui avaient quitté le parlement scandalisées, en 1992, s'y étaient trouvées hier, elles auraient constaté que la pétition qu'elles avaient signée après leur visite de l'Assemblée nationale, pour dénoncer le comportement des élus et leur rappeler qu'ils doivent «donner le bon exemple», n'aura pas transformé ceux-ci en modèles bien recommandables.

Le bordel a atteint son paroxysme au moment où la ministre de la Culture et des Communications, Liza Frulla, tentait de concilier ses responsabilités avec ses déclarations de lundi soir, à Bromont, où elle a invité des militants libéraux à se méfier des médias, à ne plus lire les journaux et à ne plus écouter la radio.

Au député péquiste André Boisclair, qui l'interrogeait à ce propos, la ministre a répondu: «Je dois vous avouer qu'effectivement, c'était une assemblée partisane. Le discours était passionné, et j'ai eu un certain succès!» Ce qui a déclenché les rires.

«On aurait juré que le député de l'opposition était là, a-t-elle poursuivi (...) Ce que j'ai voulu faire ressortir d'abord, c'est qu'à l'heure de l'internationalisation de l'information où celle-ci voyage de plus en plus vite, on assiste, malheureusement, à une certaine banalisation de cette information. Et de plus en plus, les médias font appel à des agences de presse pour une question de coûts. Et, ça aussi, ça aide à cette uniformisation (!)»

Récemment, à l'occasion de l'étude des crédits de son ministère, Mme Frulla s'était prononcée sur un article de *La Presse* qui rapportait ce qu'on disait de la Délégation générale du Québec à Mexico, sous Gérard Latulippe, et elle avait tout bonnement déclaré que «le journaliste avait charrié» et que les médias s'adonnaient de nos jours à une information spectacle, parce que, disait-elle, «tout le monde est en compétition avec tout le monde».

Hier, cependant, elle a déploré la disparition de certains médias électroniques de la tribune de la presse.

C'est ce moment qu'a choisi le député péquiste André Boulerice pour adresser à Liza Frulla une question dont le préambule commençait par «un jour le ministre s'indigne, et le lendemain elle se résigne». Comme on croissait ici

et là, le président Saintonge se dressa pour lancer l'un de ses très nombreux appels au calme: «S'il vous plaît, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît!»

Puis il passa la parole au leader du gouvernement, Pierre Paradis, qui se levait alors pour la dixième fois de son fauteuil, pour signaler qu'on violait le code de procédure: «Les questions ne peuvent comporter ni expression d'opinion, ni argumentation.»
Son vis-à-vis, Guy Chevrette, qui n'en peut plus de voir le leader du gouvernement se lever trop souvent à son goût et «brûler le temps de la période des questions», a en quelque sorte accusé M. Paradis de faire de l'obstruction.

«L'esprit du règlement permet un préambule pour situer la question. Et la question va porter justement sur la différence entre les deux termes. Il faut l'écouter la question, et ne pas avoir le «spring» automatique pour bâillonner, boycotter les périodes de questions, comme le fait le leader du gouvernement», a argumenté M. Chevrette.

Sur ce, M. Saintonge a dû faire un ixième appel à l'ordre, tout cela pendant qu'aux quatre coins de la Chambre, des députés s'investissaient à qui mieux mieux, se lançant quolibets, insignifiances et insanités qu'il ne convient pas de rapporter.

Pierre Paradis a ensuite accusé le leader parlementaire de l'opposition d'inciter ses députés à violer le règlement de la Chambre, et il a demandé qu'il soit rappelé à l'ordre.

C'était la foire...
Le président Saintonge ne maîtrisait plus la période des questions, mais il tentait toujours de le faire: «Alors, tout simplement, effectivement, des deux côtés, je vais demander de lire l'article 77. L'article 77 prévoit un préambule possible à une question principale. Le préambule... Je suspends les travaux, s'il vous plaît!»

Le président n'en pouvait plus et s'en est allé, laissant les élus dans le Salon bleu. Là, on s'est levé partout, on échangeait entre alliés ou entre adversaires. On a pu voir une accolade entre Liza Frulla et André Boulerice. Ça ne semblait pas plus bruyant que durant les travaux qui ont repris près d'une demi-heure plus tard, après que M. Saintonge eut convoqué les deux leaders, pour leur demander d'agir de manière que les travaux ne soient pas constamment interrompus.

La sommet du G7 aura lieu à Halifax plutôt qu'à Québec

«L'incertitude politique qui plane sur la province» aurait désavantagé Québec

MICHEL HÉBERT
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ Tenir le sommet du G7 à Halifax plutôt qu'à Québec prouve que le gouvernement fédéral prévoit une victoire du Parti québécois aux prochaines élections provinciales, soutient le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

«On voit bien un acquiescement à la victoire du PQ aux prochaines élections, puisque si on ne craignait pas que le PQ gagne, on n'aurait pas pris cette décision», a déclaré hier à Ottawa le chef de l'opposition.

«On ne veut pas montrer, a-t-il poursuivi, un gouvernement souverainiste au pouvoir à Québec élu démocratiquement au moment où on tiendra le G7, c'est ridicule.»

Le premier ministre Jean Chrétien a annoncé hier que c'est à Halifax, en Nouvelle-Écosse, que les leaders des sept grands pays industrialisés se réuniront en juillet 1995. Le sommet de 1994 aura lieu cet été à Naples, en Italie.

Le sommet d'Halifax sera le troisième à se tenir au Canada, les deux premiers ayant eu lieu à Montebello, au Québec en 1981, et à Toronto, en 1988. Le G7 regroupe les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon et le Canada.

La volonté de la ville de Québec de tenir les Jeux olympiques de 2002 aurait joué en sa défaveur.

Mais l'incertitude politique qui plane sur la province aurait également désavantagé la Vieille Capitale, a-t-on fait savoir à Ottawa.

Le premier ministre Chrétien n'y a fait aucune allusion hier mais a toutefois fait savoir que «cet événement international de premier plan attirera sur le Canada l'attention du monde entier».

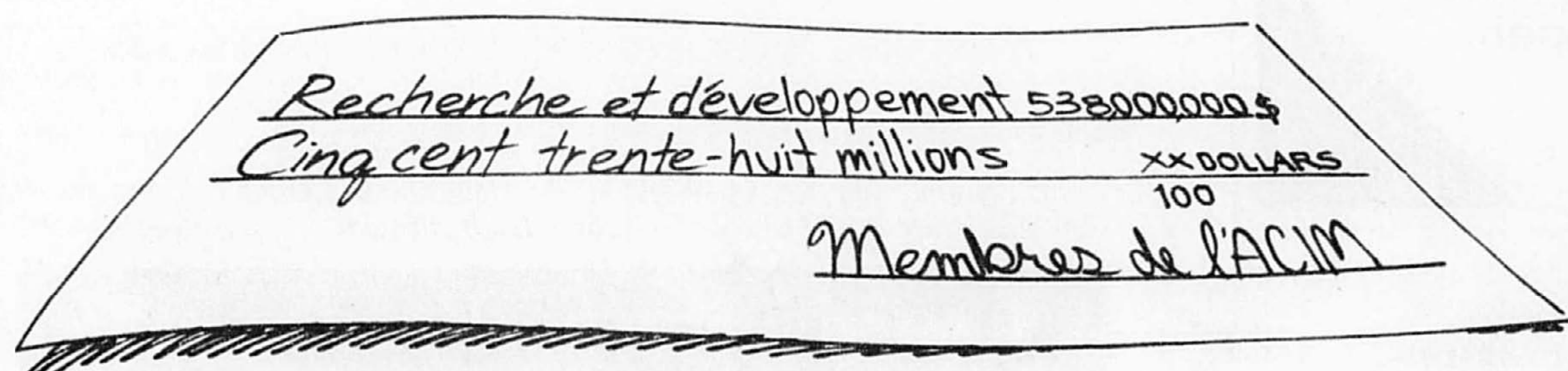
De l'avis du chef du gouvernement fédéral, «la ville d'Halifax reflète bien notre dynamisme et la richesse de notre passé et font de cette ville l'endroit tout désigné à faire découvrir au reste du monde».

Lucien Bouchard estime que le choix d'Halifax déstabilisera un éventuel débat référendaire au Québec et soupçonne que ce n'est pas le panorama de la capitale de la Nouvelle-Écosse qui a motivé le choix du gouvernement fédéral.

«Si on a expressément invoqué le critère de l'incertitude politique pour écarter Québec du choix, a-t-il expliqué, on a biaisé la décision et introduit un élément d'instabilité dans le débat qui va venir.»

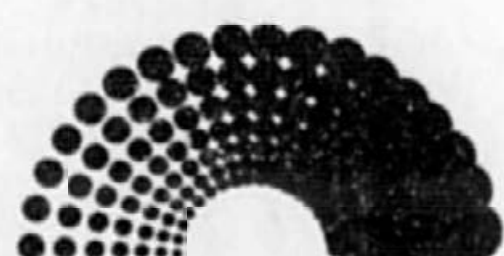
«Nous sommes très déçus pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes de Québec, on ne peut commenté davantage», a déclaré hier Jean Lemay, le chef de cabinet du maire Jean-Paul L'Allier. Aucune explication en provenance d'Ottawa justifiant le choix d'Halifax n'avait été transmise hier au maire L'Allier.

Laissons parler les chiffres.



Un montant de 538 millions \$, c'est beaucoup d'argent. Voilà la somme que l'industrie canadienne du médicament d'origine a consacrée en 1993 à la recherche et au développement de nouveaux médicaments. En clair, notre industrie a mis en place le programme en recherche et développement dont la croissance a été la plus rapide au Canada. Nous sommes actuellement le tout premier pourvoyeur de fonds dans le domaine de la recherche médicale au pays.

De plus, si l'on tient compte du fait que l'augmentation moyenne du prix des médicaments brevetés a été largement inférieure au taux d'inflation lors des cinq dernières années, il est clair que l'industrie canadienne du médicament d'origine agit dans l'intérêt de tous les Canadiens.



Association canadienne de l'industrie du médicament.
La recherche : source de vie

Le Monde

Des milliers de Palestiniens défient le couvre-feu israélien

d'après AFP, AP et Reuter
GAZA

■ L'arrivée des premiers contingents de la police palestinienne a mis de fait un terme à plus de six années de couvre-feu dans la bande de Gaza où les festivités se poursuivaient tard dans la nuit d'hier à aujourd'hui.

«Il n'y aura plus de couvre-feu», a affirmé Freih Abou Middeine, le président de l'ordre des avocats de Gaza qui vient d'être nommé par le chef de l'OLP Yasser Arafat membre de la nouvelle autorité palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho.

Saluant l'arrivée des 160 premiers policiers palestiniens, des dizaines de milliers de personnes avaient déjà défié la nuit précédente cette mesure de restriction imposée par Israël à partir de 21 h 00.

Et hier soir, avec l'arrivée d'un second contingent de 145 policiers, à bord de quatre autobus, des scènes de liesse se déroulaient tout le long de la route du poste-frontalier israélien de Rafah à la ville de Gaza.

Au camp de réfugiés de Bureij, où le second groupe devait s'installer dans un poste de police israélien, des cris de joie ont fusé.

«Il n'y a rien de changé. Le couvre-feu avait été imposé depuis le début de l'Intifada pour des raisons de sécurité», a affirmé un porte-parole de l'armée. «Lorsque nous aurons complètement quitté la bande de Gaza, il n'y aura plus de couvre-feu.»

Dans les rues de Rafah, Khan Younes, Deir el Balah, Nusseirat, Bureij et Gaza, la population paradait, reprenait des chants de victoire et tirait en l'air.

Près du quartier général de l'armée dans la ville de Gaza, les soldats sont sortis pour dégager une route qui avait été «bloquée» plus tôt dans la soirée par un convoi de véhicules couverts de drapeaux palestiniens et suivis de jeunes en fête.

Aucun incident avec les forces de l'ordre n'avait été signalé dans la soirée.

Par ailleurs, les militaires israéliens ont frappé sans ménagement hier à Jéricho des habitants palestiniens et des journalistes venus voir la première délégation d'officiers supérieurs de l'OLP fouler le sol de la plus vieille cité du monde.

La première victime a été un journaliste de la radio d'État israélienne, Moti Amir, molesté par des soldats particulièrement nerveux à la veille de leur évacuation de cette ville occupée depuis 27 ans.

Alors que des jeunes Palestiniens tentaient de s'interposer, les militaires, excédés, se sont mis à tirer des balles caoutchoutées dans tous les sens. Pourtant, aucun d'entre eux n'avait été agresse et aucune pierre n'avait même été lancée dans leur direction.

Un journaliste français, Hervé Déguine, de l'Association «Reporters sans frontières», a été blessé à la joue par ces projectiles, ainsi qu'un jeune manifestant.

Les tirs ont provisoirement cessé lorsqu'une camionnette de l'administration militaire, transportant six officiers supérieurs de l'OLP, et trois jeeps, ont traversé en trombe la place centrale déserte, décorée de dizaines de drapeaux palestiniens et de posters du chef de l'OLP Yasser Arafat.

Arrivé de Jordanie, le groupe dirigé par le général Mohammed Koutzyeh de l'Armée de libéra-

tion de la Palestine (ALP) devait repartir dans la soirée après avoir eu des entretiens avec des officiers supérieurs israéliens.

Mais aussitôt le cortège parti,

les militaires israéliens ont recommencé à tirer de plus belle. Le journaliste de l'AFP a pu entendre durant une heure et demie les balles percuter le rideau de fer

de l'épicerie où il s'était réfugié.

«Cela fait une semaine que les soldats nous tirent dessus sans discernement. Ils savent qu'ils s'en vont et ils tirent comme des

fous», explique l'épicier, Mohamad Yabroudi, 30 ans.

Pendant ce temps, les officiers de l'OLP ont achevé de faire le tour du propriétaire et d'exami-

ner les installations qui hébergeront les futurs policiers palestiniens. Huit cents militaires de l'ALP sont massés sur la rive orientale du Jourdain.

MAZDA A VOTRE NUMÉRO



MAZDA 323



- Moteur 4 cylindres, 1,6 litres à SACT
- Boîte manuelle 5 vitesses à surmultipliée
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Dossier arrière rabattable

OU LOUEZ À PARTIR DE
PAR MOIS/48 MOIS

167\$[†]

PROTÉGÉ DX



- Moteur 4 cylindres/16 soupapes de 1,8 litre à SACT
- Intérieur le plus spacieux de sa catégorie
- Direction à crémaillère assistée
- Dossiers arrières rabattables 60/40

OU LOUEZ À PARTIR DE
PAR MOIS/48 MOIS

199\$[†]

626 CRONOS DX



- Moteur 2 litres, 16 soupapes à DACT
- Deux coussins gonflables
- Suspension entièrement indépendante
- Direction à assistance variable en fonction du régime

OU LOUEZ À PARTIR DE
PAR MOIS/48 MOIS

254\$[†]

LOCATION
Personnalisez
MAZDA^{MC}

mazda
Je me sens bien

*Crédit: ce taux d'intérêt de 5,8% ne s'applique qu'aux modèles 626 Cronos, 323 et Protégé 1994. Exemple: 10 000\$ à 5,8% par année équivaut 234\$ par mois pendant 48 mois. Dans cet exemple, le coût du crédit est de 1 232\$ pour une obligation totale de 11 232\$.

*Location personnelle Mazda: Cette offre ne s'applique qu'aux modèles 1994 neufs décrits ici. Les termes sont calculés selon une location de 48 mois. Des termes plus courts sont offerts. Les versements initiaux, les dépôts et les obligations totales sont comme suit:

	323	Protégé DX	626 Cronos DX
Versement initial minimum	1 600\$	2 300\$	3 300\$
Dépôt	200\$	250\$	300\$
Obligation totale**	9 816\$	12 102\$	15 792\$

**Comprend le transport et la préparation. Limite de 100 000 kilomètres. Frais de 0,08\$ (8 cent) pour chaque kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation du crédit. Les offres de crédit et de location ne peuvent être combinées. Ces offres s'appliquent aux particuliers à partir du 4 mai et pour une durée limitée. Immatriculation, assurance et taxes non-comprises. Le concessionnaire peut vendre ou louer moins cher. Voir le concessionnaire pour les détails.

669-2000

PLANIFIEZ-VOUS L'AVENIR?



Le rendez-vous du 21^e siècle



À l'approche du 21^e siècle, l'économie et la technologie évoluent rapidement. Planifier le changement est devenu le principal défi des entreprises dynamiques. C'est aussi le nôtre. Nous sommes un territoire d'innovation, une région économique prospère. Venez vous placer sur la carte de l'avenir.

Le Monde

Berlusconi prête serment, en affirmant son opposition au fascisme

d'après Reuter
ROME

■ Après un long parcours du combattant pour former une coalition avec ses incommodes partenaires de campagne électorale, Silvio Berlusconi a enfin prêté serment hier comme chef du 53e gouvernement italien d'après-guerre.

«Je jure d'être fidèle à la République, d'observer sa Constitution et ses lois loyalement et d'exercer mes fonctions dans l'intérêt exclusif de la Nation», a déclaré le magnat de la presse, souriant et bronzé, en présence du président Oscar Luigi Scalfaro. Le chef de Forza Italia, parti qu'il a créé de toutes pièces pour entrer en politique il y a moins de cinq mois, était entouré pour cette cérémonie d'investiture au Quirinal des 25 membres de son cabinet, qui comporte cinq membres de l'Alliance nationale et cinq autres de la Ligue du Nord.

La cérémonie a été suivie d'un premier conseil des ministres consacré aux derniers obstacles encore sur la route du pouvoir de «Sua Emittenza» — le vote de confiance du Sénat, lundi, puis celui de la Chambre des députés. L'Alliance de la liberté de Berlusconi ne contrôle au Sénat que 155 des 315 sièges mais elle doit pouvoir compter sur le soutien de certains centristes et de plusieurs des 11 sénateurs à vie. La confiance des députés n'est en revanche qu'une formalité à priori pour Berlusconi puisque qu'avec ses partenaires de la coalition il contrôle une majorité absolue des 630 membres de la Chambre.

Plusieurs personnalités étrangères ont exprimé leur vive préoc-

cupation devant le retour au gouvernement de néo-fascistes pour la première fois depuis 1945. Sur les cinq membres de l'Alliance nationale devenant ministres, trois sont en effet issus du Mouvement social italien (MSI), noyau dur de cette alliance et héritier politique de Benito Mussolini.

«Je le regrette, mais je reconnais aux Italiens le droit de choisir d'autant plus que le parti néo-fasciste n'est pas majoritaire et je ne pense pas que ce soit ce parti qui puisse déterminer la politique italienne», a déclaré mardi soir le président français François Mitterrand. Il a souligné qu'il était tenu toutefois à une certaine réserve car Berlusconi était devenu Premier ministre d'un pays «ami» de la France.

Plusieurs journaux italiens étalent aussi leur inquiétude devant le retour au pouvoir d'une droite dure, tel La Voce, qui est hostile à Berlusconi et publie en première page une photo-montage de Scalfaro donnant lecture de la composition du gouvernement tout en se tenant un pistolet contre la tempe. Le quotidien communiste Il Manifesto a paru de son côté hier avec une «une» en noir — la couleur des fascistes mussoliniens — ou se détache en lettres blanches le titre «Gouvernement noir».

En revanche, L'Indipendente, favorable aux ligues, titre «Nouveaux visages et nouvelle vie» et salue l'investiture du gouvernement Berlusconi comme le dernier acte d'une révolution pacifique qui a balayé l'ancienne classe politique discréditée par les scandales financiers. Silvio Berlusconi a estimé hier que l'inquiétude manifestée dans le monde à l'annonce de la présence de trois néo-fascistes dans son gouverne-

ment témoignait de «mauvaise foi et de désinformation».

Dans son premier entretien en tant que président du conseil, il a déclaré à la télévision qu'aucun de ses ministres n'avait quoi que ce soit à voir avec le fascisme. «Tous les Italiens peuvent être absolument sûrs que ce qu'ils ont

devant eux est un gouvernement qui croit aux principes fondamentaux... de liberté, de démocratie, de respect et de tolérance pour les autres», a ajouté le magnat de la presse. Il a conclu en disant que le programme qu'il dévoilerait la semaine prochaine au parlement mettrait en évidence

que l'anti-fascisme est un des principes fondamentaux de son administration.

Pour arriver à former cette coalition hétéroclite, il aura fallu à Berlusconi six semaines, principalement occupées par son âpre querelle avec l'imprévisible leader de la Ligue du Nord, Umberto

Bossi au sujet de l'attribution de divers portefeuilles.

Bossi, qui a finalement arraché pour son bras droit Roberto Maroni le portefeuille-clé de l'Intérieur, a mis, provisoirement du moins, fin à cette querelle en embrassant Berlusconi sur les deux joues après son investiture.

La France évoque ses doutes en Bosnie

d'après AP
SARAJEVO

■ Alors que les combats se poursuivaient en Bosnie, le premier ministre Édouard Balladur a déclaré hier que la France «serait contrainte, à terme, de s'interroger» sur le sens de sa présence en ex-Yugoslavie si ses «grands partenaires», ainsi que les belligérants, ne font pas la preuve de leur réelle volonté d'aboutir à un règlement de ce conflit.

De leur côté, les Serbes de Bosnie ont fait savoir qu'ils ne discuteront pas d'un plan de paix tant qu'un cessez-le-feu général ne sera pas conclu. Il semblait toutefois improbable qu'ils acceptent de passer de 70 p. cent à 49 p. cent de territoires sous contrôle serbe en Bosnie, surtout après un bombardement musulman la veille sur Brcko, sous contrôle serbe, au nord-est de la Bosnie. La FORPRONU (Force des Nations unies) a confirmé hier que cette attaque au mortier avait fait au moins trois morts et 13 blessés.

Brcko se trouve dans le goulot du couloir du nord de la Bosnie reliant les territoires serbes de l'est et de l'ouest, une route que le gouvernement bosniaque entend couper pour enrayer l'expansion serbe. Selon Eric Chaperon, porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo, l'attaque a eu lieu alors que s'ouvrait une session des parlementaires serbes de Bosnie pour discuter des concessions qu'ils étaient prêts à faire.

«Le comportement criminel des Musulmans et des Croates rendra la partie serbe beaucoup plus réservée lorsqu'il s'agira de céder des territoires», a déclaré par la suite Radovan Karadzic, chef des Serbes bosniaques.

La chute de deux obus à par ailleurs fait deux morts et un blessé hier soir dans la ville musulmane bosniaque de Tuzla, déclarée «zone de sécurité» par la FORPRONU. Les obus auraient été tirés du mont Ozren, qui domine la ville et qui est tenu par les Serbes. Les officiers de la FORPRONU à Tuzla n'ont cependant pu confirmer cette information. Une première attaque sur Tuzla y avait fait quatre blessés hier matin.

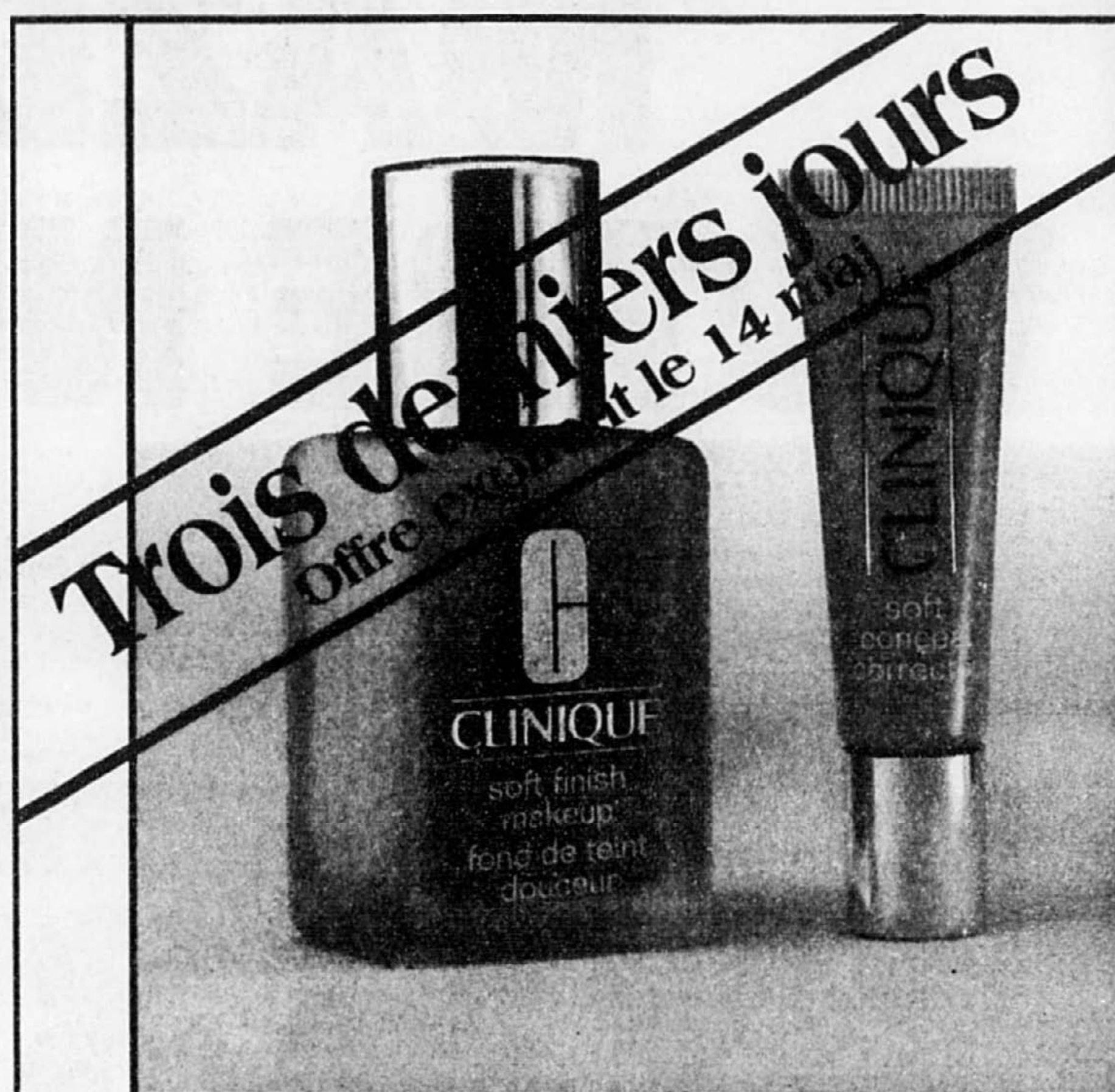
Les Nations unies avaient mis en garde les forces serbes, qui encerclent Tuzla, contre toute attaque sur cette zone protégée, en les avertissant qu'ils s'exposeraient en pareil cas à des représailles aériennes de l'OTAN. Mais, apparemment, l'ONU ne semble pas prête à mettre ses menaces à exécution.

Selon des sources diplomatiques au siège de l'OTAN à Bruxelles, le représentant spécial de l'ONU dans l'ex-Yugoslavie, Yasushi Akashi, a indiqué récemment à l'Alliance atlantique que les violations des zones de sécurité par les Serbes n'étaient pas suffisantes pour justifier qu'il fasse appel à l'aviation de l'OTAN. Enfin, les Serbes de Bosnie ont autorisé hier un convoi médical de l'ONU escorté par des Français à quitter la ville de Rogatica, au nord de Gorazde, et à se rendre dans l'enclave musulmane.

De leur côté, Croates et Musulmans sont parvenus hier à Vienna à adopter le tracé et les structures politiques d'une Fédération dont la superficie atteindrait 58

p. cent de la Bosnie. À deux jours de la réunion à Genève des ministres des Affaires étrangères américain, russe, français et britannique pour tenter de relancer le processus de paix en Bosnie, le vice-président américain Al Gore a appelé le président bosniaque Alija Izetbegovic pour discuter de cette réunion et lui a demandé de faire preuve de «souplesse», selon la radio bosniaque.

Les Européens souhaiteraient contraindre les Musulmans à accepter un cessez-le-feu général et permanent, ce que souhaitent les Serbes. Mais les États-Unis semblent soutenir les Musulmans et ceux-ci refusent une trêve généralisée qui, selon eux, entérinerait les conquêtes territoriales des Serbes. Les Serbes contrôlent 70 p. cent du territoire de la Bosnie. Les Européens tentent de faire accepter par les belligérants un plan de division qui donnerait 49 p. cent du territoire à un futur État serbo-bosniaque et 51 p. cent à la fédération croato-musulmane.



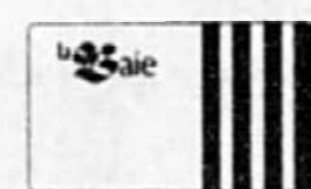
Votre prime Clinique: Innovations

Pour vous, sans frais supplémentaires, à l'achat de tout produit Clinique d'une valeur de 16 \$ ou plus, dès maintenant et jusqu'au 14 mai 1994.

Ces six innovations de Clinique sont un grand événement. Une prime de six produits, dans une jolie petite trousse à maquillage contenant:

- un peigne Clinique
- un revitalisant soins intensifs
- un crème rénovatrice
- une lotion clarifiante 2
- un rouge à lèvres adoucissant
- une ombre à paupières poudre veloutée

Une seule prime par personne, jusqu'à épuisement de la marchandise.



LA BAIE
JOLIMENT AVANTAGEUX!

Compagnie de la Baie d'Hudson

SI L'INFINITI J30 NE FIGURE PAS DANS VOS PLANS, ATTENDEZ-VOUS À FAIRE DES COMPROMIS.

	Infiniti J30 1994	BMW 525i* 1994	Lexus ES300* 1994	Acura Legend LS* 1994	Mercedes C280W* 1994
PDSF (options comprises)	45 000 \$	52 600 \$	42 100 \$	49 400 \$	47 650 \$
Chevaux-vapeur	210	189	188	200	194
Télécommande d'ouverture sans clé	Standard	N/D	Standard	N/D	N/D
Dessus de sièges en cuir	Standard	Standard	En option	Standard	En option
Sièges avant chauffants avec contrôle individuel	Standard	Standard	Standard	Standard	En option
Lecteur de disques compacts	Standard	En option	Standard	En option	En option
Coussins gonflables à l'avant	Standard	Standard	Standard	Standard	Standard
Garantie intégrale du véhicule	4 ans/ 100 000 km**	4 ans/ 80 000 km**	4 ans/ 80 000 km**	3 ans/ 60 000 km**	4 ans/ 80 000 km**
Voiture de courtoisie gratuite	Standard	N/D	Standard	Disponible**	N/D



Credit-bail à partir de **549\$*** par mois

Bien sûr, si ces solutions de rechange ne vous emballent pas particulièrement, vous aurez sans doute envie de trouver l'inspiration ailleurs. Au volant de la J30, par exemple. Pour faire un essai roulier dont vous vous souviendrez, rendez-vous à la salle d'exposition Infiniti la plus proche. Ou pour plus de renseignements, composez le 1 800 361-4792, poste 56 (du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h HE).

INFINITI
The cruiser Nissan

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité. Tableau basé sur les caractéristiques 1994 fournies le 1er mars 1994 par les fabricants de ces modèles. * Crédit-bail de 48 mois avec versement initial de 9 600 \$ ou échange équivalent. Aucun dépôt de sécurité requis. Première mensualité payée par Infiniti. Sujet à l'approbation du crédit. Transport et préparation inclus. Taxes et immatriculation en sus. Option de rachat fixée 17 100 \$. Cette offre s'applique au modèle de base 1994. Le concessionnaire peut vendre à moindre prix. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails concernant le crédit-bail. ** Selon l'éventualité qui survient en premier. * BMW 525i, Lexus ES300, Acura Legend LS et Mercedes C280W sont respectivement des marques déposées de BMW Canada Inc., Lexus, une division de Toyota Canada Inc., Honda Canada Inc. et Mercedes-Benz Canada Inc. ** Offert uniquement chez les concessionnaires participants au programme de courtoisie Acura.

MÉRIDIAN INFINITI
4000, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
(514) 731-7977

INFINITI LAVAL
305, boul. St-Martin Est
Laval (Québec)
(514) 382-8550

INFINITI RIVE-SUD
845, boul. Taschereau
Greenfield Park (Québec)
(514) 879-9253